

**CANADA – PRÉSENTATION NON OFFICIELLE AU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS
DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (AWG-KP) :
DONNÉES SUR LA GESTION FORESTIÈRE
le 30 novembre 2009**

1. INTRODUCTION

La présentation canadienne de septembre 2009, sur l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) a permis de fournir des renseignements importants sur les forêts du Canada et la gestion forestière, ainsi que de l'information et des prévisions des émissions et absorptions dans le cadre des activités telles que le boisement/reboisement, le déboisement et la gestion des terres cultivées. Le Canada croit que les données sur la gestion forestière qui sont soutenues par des explications complètes sont essentielles afin de favoriser des négociations transparentes sur des niveaux de référence en matière de gestion forestière. Le Canada est heureux de fournir cette présentation non officielle sur la gestion forestière sous forme de tableau, lequel a fait l'objet d'un examen par les Parties à Barcelone. L'annexe ci-jointe sur les aspects techniques contient de l'information explicite relative aux données qui figurent dans le tableau ci-dessous.

2. DONNÉES SUR LA GESTION FORESTIÈRE (les absorptions sont négatives; les émissions sont positives)

A	B	C	D	E	F	G	H
Émissions/ Absorptions 1990 (MtCO ₂ e/an)	Niveau de référence proposé (MtCO ₂ e/an)	Prévision pour la 1^{re} période d'engagement (sans l'application du plafond de la 1^{re} période d'engagement) (MtCO ₂ e/an)	Prévision pour 2013-2020 (MtCO ₂ e/an)	Contribution prévue en fonction des données de 1990 (MtCO ₂ e/an) (E = D-A)	Contribution prévue en fonction du niveau de référence (MtCO ₂ e/an) (F = D-B)	Contribution prévue en fonction de la 1^{re} période d'engagement (MtCO ₂ e/an) (G = D-C)	Prévision relative aux terres forestières pour 2013-2020 (MtCO ₂ e/an)
*	-105,4	-87,4	-105,4	*	0	-18,0	-106,7

Commentaires

- En utilisant le niveau de référence projetée (colonne B), la contribution de la gestion forestière devrait être nulle (colonne F). Cette situation incite à prendre des mesures visant à augmenter les absorptions et à réduire les émissions.
- Les valeurs sont calculées en fonction des données, des méthodes et des paramètres utilisés dans la présentation sur l'Inventaire canadien annuel des GES, auquel s'ajoutent les projections relatives aux récoltes jusqu'à 2020 et les méthodes visant à exclure les effets de perturbations naturelles. Plus particulièrement, les valeurs ont été calculées en utilisant le Modèle du bilan du carbone pour le secteur forestier canadien. Le modèle intègre des données sur l'inventaire forestier et sur le rendement, ainsi que des données sur la gestion forestière, les

perturbations naturelles et les paramètres écologiques et climatiques régionaux afin de simuler de façon réaliste les transferts de carbone entre les réservoirs, dans le secteur des produits forestiers et dans l'atmosphère. Un niveau «de base» faible de perturbations naturelles auxquelles on s'attend chaque année dans l'avenir est inclus. La prévision des récoltes futures est calculée en se fondant sur les prévisions des gouvernements provinciaux et territoriaux, et on présume que le carbone récolté est oxydé de façon instantanée, aux fins de cette présentation (le Canada croit fermement qu'il faut comptabiliser de façon plus précise les émissions associées aux produits ligneux récoltés).

* Une valeur pour 1990 excluant les effets de perturbations naturelles ne pourrait être comparée aux prévisions pour 2013-2020 dans la colonne D. Par conséquent, cette valeur n'a pas été indiquée.

ANNEXE SUR LES ASPECTS TECHNIQUES

La présente annexe sur les aspects techniques expose les données clés, les hypothèses et les méthodes utilisées par le Canada pour élaborer les données qui figurent dans le tableau. Vous trouverez d'autres renseignements détaillés sur les forêts du Canada et la gestion forestière dans la présentation du Canada de septembre 2009 sur le secteur d'UTCATF.

1. Brève description des estimations

Colonne A : émissions/absorptions pour 1990

Aucune valeur ne figure dans la colonne car une valeur pour 1990 devrait exclure les effets de perturbations naturelles et ne serait pas comparable à la prévision pour 2013-2020 qui figure dans la colonne D. Cela est dû au fait que les dernières estimations ont été calculées en utilisant des données historiques relatives aux émissions et aux absorptions relevées jusqu'en 2008, y compris les effets de perturbations naturelles, et ensuite projetées tel qu'il est décrit ci-dessous.

Colonne B : Niveau de référence proposé

La colonne B indique le niveau de référence proposé dans le cas où l'on adopterait une approche de référence projetée pour la période 2013-2020. On a commencé le calcul du niveau de référence avec les estimations historiques des émissions et des absorptions effectuées jusqu'en 2008, y compris les effets de perturbations naturelles – il s'agit d'estimations qui figurent dans l'Inventaire national des GES. C'est à partir de ces estimations que l'on a établi un modèle de calcul des émissions et des absorptions pour 2009-2020 en tenant compte des récoltes futures prévues et d'autres activités de gestion, et en présumant que, à compter de 2009, seul un niveau de base des perturbations naturelles (voir partie 3) apparaît dans la période de projection. La prévision englobe également les émissions nettes différées provenant de peuplements forestiers assujettis à des perturbations naturelles entre 1990 et 2008 – ces émissions nettes représentent la somme des émissions différées qui résultent de la désintégration lente de matière organique morte causée par les perturbations naturelles et des absorptions d'émissions qui se produisent en raison de la régénération des peuplements forestiers suivant des perturbations naturelles.

Colonne C : Prévision pour la 1^{re} période d'engagement

Il s'agit d'une prévision des émissions/absorptions avant l'application du plafond convenu pour la première période d'engagement de Kyoto. Les émissions issues de perturbations naturelles au-delà de celles dues à un de base de perturbations naturelles (voir la partie 3) sont exclues.

Colonne D : Prévision pour 2013-2020

Cette prévision représente la même valeur prévue qui figure dans la colonne B. La partie 3 ci-dessous décrit la façon dont cette estimation tient compte des perturbations naturelles.

Colonne H : Prévision relative aux terres forestières pour 2013-2020

La prévision pour les terres forestières représente la somme de la prévision pour la gestion forestière (à partir de la colonne A) plus les absorptions prévues du boisement/déboisement après 1990 (tel qu'elle figure dans la présentation du Canada de septembre 2009).

2. Méthodes utilisées pour le calcul des estimations

Au Canada, la forêt aménagée est identique à la superficie assujettie à la gestion forestière. Les estimations pour la gestion forestière au Canada sont pratiquement identiques aux estimations que le Canada fournit dans son inventaire des GES pour les terres forestières dont la vocation n'a pas changé. La seule différence est que les estimations liées à la gestion forestière comprennent les absorptions résultant de la conversion des terres en forêts avant 1990, soit depuis 20 ans. Ces estimations sont indiquées dans l'inventaire comme des terres converties en terres forestières. Ces absorptions sont plutôt faibles, car il y a eu peu de boisement au Canada. De plus, toutes les données relatives à cette conversion en terres forestières qui a eu lieu avant 1990 figureront dans les estimations pour les terres forestières dont la vocation n'a pas changé à compter de 2010 (c.-à-d. 20 ans après 1990), donc à partir de ce moment les données relatives à la gestion forestière et aux terres forestières dont la vocation n'a pas changé seront identiques. Veuillez prendre note que le déboisement futur entraînera des petites réductions annuelles dans la superficie de la forêts aménagées de la gestion forestière du Canada. Toutefois, ces réductions (0,03 % ou moins par année) ont des incidences peu importantes sur les prévisions d'émissions et d'absorptions dans le cadre de la gestion forestière. Par conséquent, les prévisions de déboisement futur n'ont pas été prises en considération dans la présente présentation.

Les valeurs qui figurent dans le tableau ont été calculées en utilisant exactement les mêmes données, paramètres et méthodes décrits dans la présentation sur l'Inventaire canadien annuel des GES, et complémentées par des prévisions des récoltes jusqu'en 2020 (voir Partie 4), et les méthodes visant à exclure les effets des perturbations naturelles (voir partie 3). De plus, on a utilisé pour cette présentation des données mises à jour sur les perturbations naturelles et les récoltes pour 2005-2008, lesquelles seront utilisées dans le Rapport d'inventaire national des GES 2010. Les lecteurs peuvent consulter le plus récent Rapport d'inventaire canadien des GES à l'adresse http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_f.cfm ou sur le site Web de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin d'obtenir des renseignements détaillés sur les méthodes de base servant à estimer les émissions et les absorptions dans le cadre de la gestion forestière.

En bref, le Canada utilise une méthode de niveau 3 qui permet d'estimer les émissions et les absorptions de GES dans ses forêts aménagées au moyen du Système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone des forêts (SNSCPRCF) qui comprend le Modèle du bilan du carbone pour le secteur forestier canadien. Le modèle intègre des données sur l'inventaire forestier et des données sur le rendement, ainsi que des données d'activités géoréférencées sur la gestion forestière, les feux de forêt et les infestations d'insectes visant à estimer les stocks de carbone forestier, les changements dans les stocks de carbone et les émissions / absorptions de gaz à effet de serre autre que le CO₂. Le modèle utilise des paramètres écologiques et climatiques régionaux visant à simuler de façon réaliste les transferts de carbone entre les

réservoirs, dans le secteur des produits forestiers et dans l'atmosphère. Par exemple, la coupe et les perturbations naturelles entraînent des transferts importants de carbone de biomasse morte à la litière et aux réservoirs de matières organiques mortes, et le modèle simule la lente désintégration ultérieure de la biomasse, ce qui donne lieu à des émissions de GES pendant des années ou des décennies après la coupe ou les perturbations naturelles, selon les taux de désintégration.

Une question qui mérite d'être étudiée est la façon de composer avec les améliorations apportées aux estimations effectuées dans le cadre de la gestion forestière et durant la période de comptabilisation. En se conformant aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la production de l'Inventaire canadien des GES suit un principe d'améliorations prévues et continues. Il en résulte que, comme tous les autres pays, le Canada recalcule de façon périodique ses estimations dans le cadre de la gestion forestière. Cela soulève la possibilité que les émissions/absorptions calculées dans le cadre de la gestion forestière dans l'avenir puissent être différentes de celles du niveau de référence, non pas en raison d'un changement apporté aux pratiques de gestion, mais simplement en raison des améliorations apportées aux facteurs d'émission ou aux méthodes d'estimation relativement à ceux utilisés dans le calcul du niveau de référence. Le Canada est prêt à discuter davantage concernant cette question.

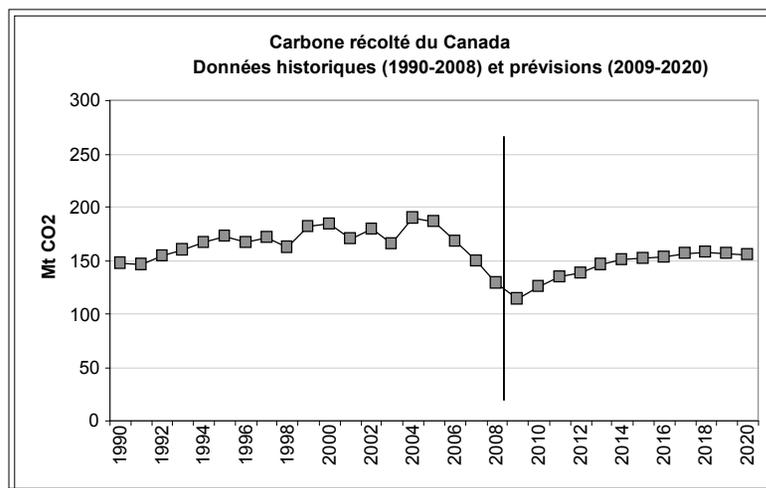
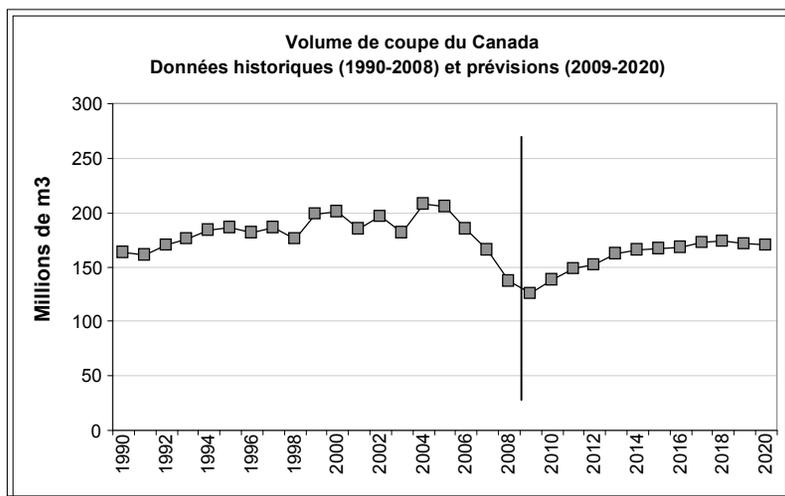
3. Traitement des émissions causées par des perturbations naturelles

Depuis 1990, les perturbations naturelles qui ont eu une importante incidence nationale au Canada sont uniquement les feux de forêt et les infestations d'insectes. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir avec certitude la façon dont les perturbations naturelles futures toucheront les forêts aménagées du Canada, cette présentation indique un niveau de base de perturbations naturelles de 95 mille hectares de forêts aménagées brûlées chaque année. Cette valeur est fondée sur le fait qu'au cours des 50 dernières années (1959-2008), il y avait 90 pour cent de risque que cette superficie au minimum soit brûlée chaque année au Canada. En raison du réchauffement climatique, il est très probable qu'au moins la même superficie soit brûlée chaque année dans l'avenir. Le niveau de base représente également les effets des infestations d'insectes endémiques. La modélisation du carbone forestier ne représente pas de façon formelle ces effets, mais ils sont intégrés aux données d'inventaire forestier car ils ont une incidence sur la productivité des forêts. Toutes les valeurs qui figurent dans le tableau comprennent l'incidence de ce niveau de base de perturbations naturelles.

Le Canada croit que les parties devraient être en mesure d'exclure de leur comptabilisation les émissions et les absorptions associées aux perturbations naturelles et aux cas de force majeure. Ce faisant, il sera important d'assurer l'uniformité dans le traitement des perturbations naturelles dans le niveau de référence et dans la comptabilisation réelle. Tel qu'il est décrit dans la partie 1, le niveau de référence qui figure dans la colonne B a été calculé en faisant des prévisions de 2009 à 2020 en formulant une hypothèse selon laquelle il y a seulement un niveau de base de perturbations naturelles. D'ici à ce que la comptabilisation soit effectuée en ce qui a trait à ce niveau de référence (par exemple en 2022), les perturbations naturelles réelles, les taux de coupe et d'autres pratiques de gestion seront connus pour la période qui fait l'objet de la comptabilisation. Afin de calculer une estimation comparable au niveau de référence aux fins de comptabilisation, les émissions/absorptions dans le cadre de la gestion forestière seraient modélisées à partir de 2009 en utilisant les taux de coupe réels et d'autres pratiques de gestion, mais en tenant pour acquis seulement le niveau de base de perturbations naturelles. Cette mesure permettra de veiller à ce que la comptabilisation prenne en compte seulement les incidences des changements dans les taux de coupe et d'autres pratiques de gestion sur les émissions et les absorptions.

4. Produits ligneux récoltés

Les graphiques ci-dessous indiquent les volumes de coupe historiques et les données de carbone pour 1990-2008, ainsi que les prévisions pour 2009-2020. La dernière estimation représente la somme des prévisions des volumes de récolte fournie par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Étant donné que les gouvernements provinciaux et territoriaux détiennent 80 pourcent des forêts aménagées au Canada, ils participent à des exercices de planification en matière de gestion forestière qui permettent d'effectuer de bonnes prévisions sur les coupes futures. Au Canada, la coupe a connu une baisse importante depuis 2005 en raison de problèmes de la concurrence et de la récession mondiale. Les récoltes devraient reprendre tranquillement à partir de 2010.



Conformément aux directives actuelles sur la comptabilisation, les valeurs qui figurent dans ces graphiques sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle le carbone de biomasse récolté qui sort des forêts aménagées est oxydé de façon instantanée. On sait que cette hypothèse n'est pas exacte, et le Canada croit fermement que la comptabilisation doit être plus précise pour les produits ligneux et appuie l'approche liée à l'Option 1 pour les produits ligneux récoltés aux paragraphes 21bis à 21octies de l'Option A de l'annexe II de FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.3, pages 24-25. Si les Parties conviennent d'adopter une nouvelle approche pour la comptabilisation des produits ligneux récoltés, il sera important de veiller à l'uniformité dans la méthode de l'estimation des émissions produites par des produits ligneux récoltés dans le niveau de référence et l'estimation des émissions produits par des produits ligneux récoltés durant la comptabilisation. Cela peut être fait, s'il y a lieu, en modifiant les estimations de comptabilisation pour toute différence méthodologique.

5. Éléments du paragraphe 11, Option 3 (Option A de l'annexe II de FCCC/KP/AWG/2009/Add.3/Rev.3, page 23)

Les éléments du paragraphe 11, Option 3, ont été abordés de la façon suivante.

Paragraphe 11(a) – « Absorptions ou émissions résultant de la gestion des forêts telles qu'elles ressortent des inventaires de GES et des données historiques pertinentes ». Tel qu'il est susmentionné, les données d'inventaire des GES constituaient la base pour les estimations de cette présentation, y compris tous les paramètres et toutes les hypothèses utilisés dans les rapports d'inventaire annuel des GES du Canada pour les terres forestières dont la vocation n'a pas changé. Les données historiques et les tendances ont été prises en considération dans la prévision des volumes de coupe.

Paragraphe 11(b) – « Structure par classes d'âge ». Les incidences de la structure par classes d'âge sont prises en considération en les incluant de la même façon dans le niveau de référence et la période de comptabilisation.

Paragraphe 11(c) – « Activités de gestion des forêts déjà entreprises ». Les activités déjà en cours sont utilisées pour produire des estimations de l'inventaire annuel des GES, par exemple la récolte, la coupe d'éclaircie pré-commerciale et le brûlage à plat.

Paragraphe 11(d) – « Activités prévues de gestion des forêts ». Pour effectuer des prévisions, il faut prendre en considération les activités de récolte prévues, tel qu'il est susmentionné.

Paragraphe 11(e) – « Continuité du traitement dont la gestion des forêts a fait l'objet au cours de la première période d'engagement ». Ceci fait référence à toute considération liée aux règles de comptabilisation pour la gestion forestière dans la première période d'engagement. Ce point n'a pas été pris en considération étant donné que le Canada n'a pas inclus la gestion forestière dans sa première période d'engagement.